



Travaux effectués sans devis

Par **Bellou31**, le **10/12/2016** à **08:13**

Bonjour,

Je souhaite savoir quel recours a t'on lorsque des travaux de rénovation ont été entrepris et pour lesquels les devis signés ne concernent pas la totalité des travaux effectués. Un accord succinct par mail avait été donné sur le fait qu'il effectuerait le même tarif que l'artisan que nous avons contacté au départ pour ces travaux complémentaires. Etant donné que nous sommes en désaccord sur les travaux réalisés et concernés par le devis signé, je crains une exagération des prix sur la partie complémentaire et je souhaite connaître nos droits à ce sujet.

En vous remerciant par avance.

Par **morobar**, le **10/12/2016** à **08:55**

Bonjour,

Pour le moment il n'y a pas de controverse.

Vous avez accepté un devis et la substitution d'une entreprise par une autre aux mêmes conditions.

Ce sont là vos seuls engagements.